FONDS DE DOTATION JOSEF ET ANNI ALBERS

Fonds de dotation de dotation de 20 000 €

Siège social : 33 Rue Dragon
75006 Paris

R.C.S Paris : 882 702 251

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Marion Skrhak

Commissaire Aux Comptes

Cabinet ROCCA - SKRHAK Marion

Siège social : 38 allée des pins, 13009 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX EN PROVENCE**

SIRET N°78939309700033

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2023

Au Conseil d'Administration du Fonds de dotation Josef et Anni ALBERS

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 sur :

- Le contrôle des comptes annuels du Fonds de dotation Josef et Anni ALBERS, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- La justification de nos appréciations
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Josef et Anni ALBERS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, qui présentent un déficit de -41 079 €, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire et plus généralement économique.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Marion ROCCA-SKRHAK
38 Allée des Pins, Immeuble le Devenson - 13009 Marseille
Tél : 04.91.73.59.98 / Fax : 04.91.73.87.50
SIRET N°78939309700033, N° de TVA Intracommunautaire,FR60789393097
Commissaire aux comptes -Inscrite à la CRCC d'Aix en Provence

Marion Skrhak
Commissaire Aux Comptes

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période de notre lettre de mission à cette mission complémentaire à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que la correcte re transposition de la dotation prévue à la création dans les statuts.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration :

Nous n'avons pas d'opinion à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion (rapport financier) du président et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels car ces documents ne nous ont pas été remis et les instances sont à notre connaissance non tenues dans un contexte de volonté de fermer le fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Marion Skrhak
Commissaire Aux Comptes

Marion ROCCA-SKRHAK
38 Allée des Pins, Immeuble le Devenson - 13009 Marseille
Tél : 04.91.73.59.98 / Fax : 04.91.73.87.50
SIRET N°78939309700033, N° de TVA Intracommunautaire,FR60789393097
Commissaire aux comptes -Inscrite à la CRCC d'Aix en Provence

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à Marseille , le 10 Aout 2024

Le commissaire aux comptes

Marion SKRHAK

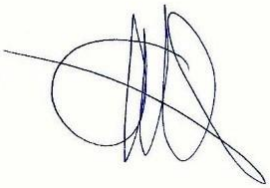

Marion ROCCA-SKRHAK
38 Allée des Pins, Immeuble le Devenson - 13009 Marseille
Tél : 04.91.73.59.98 / Fax : 04.91.73.87.50
SIRET N°78939309700033, N° de TVA Intracommunautaire,FR60789393097
Commissaire aux comptes -Inscrite à la CRCC d'Aix en Provence

Marion Skrhak
Commissaire Aux Comptes

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marion ROCCA-SKRHAK
38 Allée des Pins, Immeuble le Devenson - 13009 Marseille
Tél : 04.91.73.59.98 / Fax : 04.91.73.87.50
SIRET N°78939309700033, N° de TVA Intracommunautaire,FR60789393097
Commissaire aux comptes -Inscrite à la CRCC d'Aix en Provence

Marion Skrhak
Commissaire Aux Comptes

Fonds de dotation Josef

33 Rue DRAGON

75006 PARIS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Pages
- Bilan actif-passif	*1 et 2*
- Compte de résultat	*3 et 4*
- Détail bilan	*5 et 6*
- Détail Compte de résultat	*7 et 8*

ORIGA GROUP
45 COURS GOUFFE

13006 MARSEILLE
0491137000

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	350		350	350		
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	42 665		42 665	62 127	19 462-	31. 33-
	Charges constatées d'avance (2)	1 616		1 616		1 616	
	Total II	44 631		44 631	62 477	17 846-	28. 56-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	44 631		44 631	62 477	17 846-	28. 56-

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires	20 000	20 000		
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	22 094-	26 248	48 342-	184. 17-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	41 079-	48 342-	7 263	15. 02
	Situation nette (sous total)	43 173-	2 094-	41 079-	NS
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	43 173-	2 094-	41 079-	NS
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 778	3 620	841-	23. 25-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	74 860	60 951	13 909	22. 82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 166		10 166	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	87 804	64 571	23 233	35. 98
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	44 631	62 477	17 846-	28. 56-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	213 920	235 272	21 352-	9. 08-
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		885	885-	100. 00-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	23	0	23	NS
Total I	**213 943**	**236 157**	**22 214-**	**9. 41-**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	26 227	27 330	1 103-	4. 03-
Aides financières	5 818	2 000	3 818	190. 90
Impôts, taxes et versements assimilés	6 958	7 528	570-	7. 58-
Salaires et traitements	153 054	175 264	22 210-	12. 67-
Charges sociales	62 955	72 276	9 321-	12. 90-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	10	101	91-	90. 03-
Total II	**255 022**	**284 500**	**29 477-**	**10. 36-**
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	**41 079-**	**48 342-**	**7 263**	**15. 02**

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	41 079-	48 342-	7 263	15. 02
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	213 943	236 157	22 214-	9. 41-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	255 022	284 500	29 477-	10. 36-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	41 079-	48 342-	7 263	15. 02

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF			Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE						
AUTRES			350	350		
	46700000	Autres cptes débit. ou crédit.	350	350		
DISPONIBILITES			42 665	62 127	19 462-	31. 33-
	51210000	BNP PARIBAS	42 665	62 127	19 462-	31. 33-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 616		1 616	
	48600000	Charges constatées d'avance	1 616		1 616	
TOTAL ACTIF CIRCULANT			44 631	62 477	17 846-	28. 56-
TOTAL GENERAL			44 631	62 477	17 846-	28. 56-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF			Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES STATUTAIRES - SANS DROIT DE REPRISE			20 000	20 000		
	10220000	FONDS PROPRES STATUTAIRES	20 000	20 000		
REPORT A NOUVEAU			22 094-	26 248	48 342-	184. 17-
	11000000	Report à nouveau(solde crédit)		26 248	26 248-	100. 00-
	11900000	Report à nouveau (solde débit)	22 094-		22 094-	
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)			41 079-	48 342-	7 263	15. 02
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)			43 173-	2 094-	41 079-	NS
TOTAL FONDS PROPRES			43 173-	2 094-	41 079-	NS
TOTAL FONDS DEDIES						
TOTAL PROVISIONS						
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			2 778	3 620	841-	23. 25-
	40100000	Collectif Fournisseurs	2 778	3 620	841-	23. 25-
DETTES FISCALES ET SOCIALES			74 860	60 951	13 909	22. 82
	42100000	Personnel Rémunérations dues	18 499	15 445	3 054	19. 77
	42820000	Dettes prov. congés à payer	18 483	15 462	3 021	19. 54
	43100000	URSSAF	14 686	10 995	3 692	33. 57
	43702000	HUMANIS Prévoyance	888	886	3	0. 29
	43703000	AG2R	7 541	5 701	1 840	32. 27
	43708000	Financement Paritarisme		154	154-	100. 00-
	43820000	Chges sociales congés à payer	8 131	6 960	1 171	16. 82
	44210000	PRELEVEMENT A LA SOURCE	3 934	2 885	1 049	36. 35
	44863000	UNIFORMATION - FC Conv.	2 697	2 462	235	9. 52
AUTRES DETTES			10 166		10 166	
	46700001	REGINA TIERNEY	10 166		10 166	
TOTAL DETTES			87 804	64 571	23 233	35. 98
TOTAL GENERAL			44 631	62 477	17 846-	28. 56-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

			Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
VERSEMENTS DES FONDATEURS OU CONSOMMATIONS DE LA DOTATION			213 920	235 272	21 352-	9. 08-
	75310000	VERSEMENTS DES FONDATEURS	213 920	235 272	21 352-	9. 08-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS				885	885-	100. 00-
	79100000	Transf charges d'exploitation		885	885-	100. 00-
AUTRES PRODUITS			23	0	23	NS
	75800000	Prodt divers gestion courante	23	0	23	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			213 943	236 157	22 214-	9. 41-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES			26 227	27 330	1 103-	4. 03-
	61320000	Locations immobilières	19 397	18 069	1 328	7. 35
	61520000	sur biens immobiliers		1 547	1 547-	100. 00-
	62260000	Honoraires CAC	1 680	1 680		
	62261000	HONORAIRES ORIGA	4 766	4 691	75	1. 60
	62510000	Voyages et déplacements	47		47	
	62600000	Frais postaux et de télécomm.	22	818	796-	97. 31-
	62780000	FRAIS BANQUE	315	525	209-	39. 88-
AIDES FINANCIERES			5 818	2 000	3 818	190. 90
	65700000	AIDE FINANCIERE	5 818	2 000	3 818	190. 90
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			6 958	7 528	570-	7. 58-
	63330000	Format Professionnelle continu	3 371	6 538	3 167-	48. 44-
	63512000	Taxes foncières	2 091	990	1 101	111. 21
	63513000	Autres impôts locaux	1 496		1 496	
SALAIRES ET TRAITEMENTS			153 054	175 264	22 210-	12. 67-
	64100000	Rémunérations du personnel	123 515	133 641	10 126-	7. 58-
	64120000	Congés payés	3 021	15 462	12 441-	80. 46-
	64130000	Primes et gratifications	26 075	23 035	3 040	13. 20
	64140000	Indemnités et avantages divers	443	3 126	2 683-	85. 83-
CHARGES SOCIALES			62 955	72 276	9 321-	12. 90-
	64500000	Chge sécurité sociale,prévoy	1 171	6 960	5 790-	83. 18-
	64510000	Cotisations à l'URSSAF	37 646	40 419	2 773-	6. 86-
	64520000	Cotisations aux mutuelles	1 660	1 644	16	0. 97
	64530000	Cotisation caisses de retraite	16 046	16 672	626-	3. 75-
	64540000	Cotisations POLE EMPLOI	6 283	6 427	144-	2. 24-
	64580000	Cotisations Financ. Paritarism	150	154	4-	2. 81-
AUTRES CHARGES			10	101	91-	90. 03-
	65800000	Chge diverse gestion courante	10	101	91-	90. 03-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			255 022	284 500	29 477-	10. 36-
RESULTAT D'EXPLOITATION			41 079-	48 342-	7 263	15. 02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			41 079-	48 342-	7 263	15. 02
TOTAL DES PRODUITS			213 943	236 157	22 214-	9. 41-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
TOTAL DES CHARGES	255 022	284 500	29 477-	10. 36-
EXCEDENT OU DEFICIT	41 079-	48 342-	7 263	15. 02

Fonds de dotation Josef

33 Rue DRAGON

75006 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ORIGA GROUP
45 COURS GOUFFE

13006 MARSEILLE
0491137000

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 1
Permanence ou changement de méthodes 2

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de variation des fonds propres 2
Etat des échéances des créances et des dettes 3
Evaluation des créances et des dettes 3
Disponibilités en Euros 3

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Préambule :

Le Fonds de dotation a pour objet de prolonger à partir de la France l'action de son Fondateur, the Josef and Anni Albers Foundation, selon le principe suivant : la révélation et l'évocation de la vision par l'art.
L'objet du Fonds est ainsi notamment de developper et de soutenir des activités d'intéret général dans les domaines artistiques et culturels.
En particulier, le Fonds est consacré à la préservation et à la promotion des oeuvres de Josef et d'Anni Albers ainsi que des principes esthétiques et philosophiques qui les ont animés.
Il travaille en coopération avec "the Josef and Anni Albers Foundation".
Afin de réaliser son objet, le Fonds peut notamment :
- Animer et soutenir des événements artistiques, notamment des expositions ainsi que d'autres événements dans le cadre de son objet, en France et à l'étranger
- Gérer une ou plusieurs collections composées d'oeuvres d'art et/ou d'archives et/ou d'écrits de toute nature
- Organiser, participer à, et/ou soutenir des actions éducatives et pédagogiques
- Organiser, participer à, et/ou soutenir toute manifestation notamment des conférences, formations, événements caritatifs ou réunions en lien avec son objet statutaire
- Vendre tous produits et réaliser toutes prestations en rapport avec son objet statutaire
- Entreprendre des actions notamment culturelles avec son partenaire l'ONG Le Korsa.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 44 631 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 213 943.31 Euros et dégageant un déficit de 41 079 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	20 000				20 000
Report à nouveau	26 248			48 342	22 094-
Excédent ou déficit de l'exercice	48 342-			7 263	41 079-
Situation nette	2 094-		41 079-	0-	43 173-
TOTAL I	2 094-		41 079-	55 605	43 173-

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	350	350	
Charges constatées d'avance	1 616	1 616	
TOTAL	1 966	1 966	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 778	2 778		
Personnel et comptes rattachés	36 983	36 983		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 247	31 247		
Autres impôts taxes et assimilés	6 631	6 631		
Autres dettes	10 166	10 166		
TOTAL	87 804	87 804		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.